

Fourniture et livraison de matériels pour l'entretien des sols des bâtiments et collèges du Département des Côtes d'Armor

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026-INTER2-ST
Date limite de remise des plis	05 / 06 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Attention :

Des échantillons sont demandés dans le cadre de la présente consultation

(voir modalités dans le présent document)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Département des Côtes d'Armor

9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 Saint-Brieuc cedex 1










Téléphone : 02.96.62.62.22
Courriel : contactDFJ@cotesdarmor.fr
Site internet : <http://www.cotesdarmor.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations de **fourniture et livraison de matériels pour l'entretien des sols des bâtiments et collèges du Département des Côtes d'Armor.**

Code CPV	Libellé CPV
39713410-0	Machines de nettoyage des sols
39713430-6	Aspirateurs

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Fourniture et livraison de matériels de nettoyage professionnel pour l'entretien des sols des bâtiments et collèges du Département des Côtes d'Armor
 Acheteur	Département des Côtes d'Armor
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
 Structure	6 lots
 Lieu d'exécution	Les livraisons seront effectuées sur les sites et collèges du Département des Côtes d'Armor, conformément aux indications spécifiées lors de la commande.
 Durée du marché	24 mois – reconductible 1 fois
 Développement durable	Clause environnementale
 Variation des prix	Révisables (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 6 lots :

Lot	Montant maximum HT par période de 24 mois
Lot n°1 - Nettoyeurs de sols textiles rotatifs à rouleaux	20 000 € HT
Lot n°2 – Matériels d'aspiration filaire de sols textiles	25 000 € HT
Lot n°3 – Matériels d'aspiration à batterie de sols textiles	58 000 € HT
Lot n°4 – Matériels pour le lavage des sols à batterie	68 000 € HT
Lot n°5 - Centrales vapeur	30 000 € HT
Lot n°6 - Autolaveuses	40 000 € HT

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) propre à chaque lot
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE) propre à chaque lot
- Cadre de mémoire « méthodologie »
- Cadre de mémoire « environnemental »
- Déclaration de sous-traitant (DC4)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Lettre de candidature (DC1)
- Questionnaire / lutte contre les discriminations et pour l'égalité femme - homme

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun de ses membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

➤ A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat (DC2)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature (DC1)</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Autres justificatifs	
Copie du redressement judiciaire	<i>Le cas échéant, copie du jugement de redressement judiciaire.</i>
Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat	<i>Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat</i>
Questionnaire dédié à la promotion de la lutte contre les discriminations et à l'égalité professionnelle	<i>Le Département des Côtes d'Armor, dans le cadre de son plan départemental d'actions en faveur de l'égalité femme-homme 2021-2024, et de son Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), s'est engagé vers une commande publique sociale, inclusive et responsable. Un de ses axes concerne la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité professionnelle. <i>Ainsi, sans que cela ne constitue un critère de jugement, il est demandé à chaque candidat de renseigner le questionnaire à visée pédagogique joint au DCE.</i></i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

➤ **L'offre** des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	Acte d'engagement complété et signé électroniquement , pour chaque lot.
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Le Bordereau des prix unitaires propre à chaque lot doit être complété et remis (annexe de l'acte d'engagement) <u>au format modifiable et .pdf</u>
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Détail Quantitatif Estimatif propre à chaque lot doit être complété et remis <u>au format modifiable et .pdf</u> Le BPU et le DQE de chaque lot se trouvent dans le même fichier, dans 2 onglets différents. Les fichiers sont paramétrés de manière à ce que les prix unitaires du BPU se reportent dans le DQE. Le détail quantitatif estimatif est un document non contractuel, destiné au jugement du critère « prix ».
Cadre de réponse – méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations	Cadre de réponse <u>à compléter obligatoirement</u> pour chaque lot par le candidat, destiné au jugement du critère « <i>Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations</i> » Le cadre de réponse doit être complété par les candidats et joint à l'offre. Son utilisation est obligatoire et sa non production entraînera le rejet de l'offre. Le cadre de réponse doit décrire, de la manière la plus détaillée possible, les différents points de chaque thématique et rubrique. Ce cadre de réponse ne devra pas dépasser 8 pages (hors page de garde). En cas de dépassement, le candidat pourra être pénalisé jusqu'à 2 points. Le renvoi vers des annexes n'est pas autorisé. Aucun autre document ne sera pris en compte dans le cadre du jugement du critère « Méthodologie pour la réalisation des prestations ». Le cadre de réponse du titulaire devient pièce contractuelle constitutive du marché en tant qu'offre technique.

Document	Descriptif
Notices	<p>Le candidat fournira des exemples de notices d'utilisation ; notices d'entretien et procédures illustrées des matériels objet du marché.</p> <p>Uniquement pour les lots N°1 – 4 – 5 et 6.</p> <p>Elles seront destinées à l'appréciation du sous-critère « <i>Mise en service des matériels et formation des utilisateurs</i> ».</p> <p>Leur absence sera pénalisée dans la notation.</p>
Échantillons	<p>Les échantillons sont destinés au jugement du critère « <i>Qualité des produits</i> ».</p> <p>Le candidat doit fournir les échantillons des produits listés ci-après, au paragraphe « échantillons » du présent Règlement de la consultation.</p> <p>Les modalités de remise des échantillons sont précisées ci-dessous.</p>
Fiches techniques	<p>Le candidat doit fournir les fiches techniques <u>de l'ensemble des articles du BPU.</u></p> <p>Les fiches techniques doivent contenir les caractéristiques techniques et fonctionnelles essentielles des articles permettant d'apprécier leur qualité.</p> <p>Elles devront être nommées de la manière suivante : « <i>N° de prix au BPU_dénomination de l'article</i> »</p>
Cadre de réponse – environnemental	<p>Cadre de réponse <u>à compléter obligatoirement</u> pour chaque lot par le candidat, destiné au jugement du critère « <i>Performance en matière de protection de l'environnement</i> ».</p> <p>Le cadre de réponse doit être complété par les candidats et joint à l'offre. Son utilisation est obligatoire et sa non production entraînera le rejet de l'offre.</p> <p>Il est demandé aux candidats de compléter ce cadre en répondant à l'ensemble des questions de la manière la plus détaillée possible.</p> <p>Toutefois, le candidat peut, afin de <u>compléter</u> ses réponses, faire référence, en annexe, à des documents qu'il juge utiles, en complément de sa réponse. L'emplacement précis de l'information visée devra être spécifié en indiquant : l'intitulé du document et, le cas échéant, le numéro de page. L'attention du candidat est attirée sur le fait que le renvoi à une annexe ne doit pas être systématique et ne doit pas être un document générique global au sein duquel il est difficile de se repérer.</p> <p>Les réponses apportées doivent concerner spécifiquement les prestations objet du marché et non les mesures générales prises par l'entreprise, ou celles du groupe auquel elle appartient dans le cadre de son activité globale, sous peine de ne pas être prises en considération.</p> <p>Le candidat doit joindre obligatoirement, à l'appui de ses déclarations, tous les justificatifs nécessaires, sous peine de ne pas être prises en compte dans la notation.</p> <p>Le cadre de réponse ne doit pas excéder 12 pages (à l'exclusion des annexes éventuelles). Tout dépassement sera sanctionné de 2 points dans la notation de ce critère.</p> <p>Les engagements pris dans ce cadre de réponse sont constitutifs de l'offre du candidat et sont, à ce titre, contractuels. Le titulaire s'engage à les mettre</p>

Document	Descriptif
	en œuvre durant toute l'exécution du marché.
Catalogues	Le candidat fournira le/les catalogue(s) pour la saison en cours, de l'ensemble des articles proposés en lien avec l'objet du marché.
Labels / certifications	Pour chaque label / certification environnementale renseignée dans son offre, le candidat doit produire le certificat correspondant.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique (1)** sur le profil d'acheteur : www.megalis.bretagne.bzh.

(1) Seuls les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être envoyés à :

*Département des Côtes d'Armor – DFJ-SCP
9 place du Général de Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1*

ou déposés à :

Accueil du Conseil Départemental situé dans le Bâtiment Douven, 9 place du Général de Gaulle à Saint-Brieuc (horaires d'ouverture : 8h30-12h30 / 13h30-17h30).

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions doivent être signées de manière électronique par les candidats lors de la remise des offres.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, **le format PAdES est recommandé.**

■ **Echantillons** :

Les échantillons demandés ci-après, pour chaque lot, seront remis **obligatoirement** à l'appui de l'offre, **à titre gratuit**.

Les échantillons remis serviront à l'appréciation du critère « Qualité des matériels ». Ils feront l'objet de tests en état de fonctionnement normal et seront restitués aux candidats en parfait état.

Les échantillons seront remis, **contre récépissé**, dans les conditions suivantes :

La livraison des échantillons se fait **aux frais du candidat**.

Les candidats transmettent leurs échantillons aux dates indiquées ci-dessous **avant la date et l'heure limite de remise des offres**. Les échantillons déposés après cette échéance ne seront pas pris en compte.

Les échantillons seront **livrés montés ou montés sur place**. Les matériels devront être en état de fonctionnement.

L'absence d'un ou de plusieurs échantillons entraînera le rejet de l'offre.

Étiquetage :

Les échantillons seront **identifiés** à l'aide d'étiquettes indiquant :

- la mention « ÉCHANTILLONS – NE PAS OUVRIR »
- la raison sociale et le numéro de SIRET du candidat
- la référence de la consultation : 2026-INTER2-ST - Fourniture et livraison de matériels pour l'entretien des sols des bâtiments et collèges du Département des Côtes d'Armor
- le numéro et l'intitulé du lot concerné
- pour chaque échantillon, la référence du BPU correspondante (n° de prix + dénomination).

Un bordereau de livraison détaillant le contenu de chaque colis et de l'ensemble de la livraison doit être joint.

Adresse de livraison des échantillons :

Ces échantillons seront transmis physiquement, **contre récépissé ou en recommandé avec avis de réception** à l'adresse suivante :

Département des Côtes d'Armor
ÉCHANTILLONS – NE PAS OUVRIR
2026-INTER2-ST - Fourniture et livraison de matériels pour l'entretien des sols des bâtiments et
collèges du Département des Côtes d'Armor
24 Avenue des Châtelets
22 440 PLOUFRAGAN

Jours de livraison

Les échantillons pourront être livrés entre le lundi 1^{er} juin et le vendredi 5 juin à 12h00. (attention : ils doivent impérativement être livrés avant la date et l'heure limite de remise des offres).

Délais de prévenance

Le Département n'assure pas de permanence sur le site de livraison.

Les candidats devront **impérativement** contacter les personnes désignées ci-dessous au moins 2 jours ouvrés avant la livraison des échantillons, pour convenir d'un rendez-vous.

Personnes à contacter

- Pour une livraison le 1^{er} ou le 2 juin : Jean-Marc AMARY – 06 83 84 56 12
- Pour une livraison le 3 juin, le 4 juin ou le matin du 5 juin avant 12h00 : Maryline DUCLERCQ – 07 64 25 20 61

Échantillons demandés :

Lot	Échantillons demandés
Lot n°1 - Nettoyeurs sols rotatifs à rouleaux	- 1 Nettoyeur rotatif vapeur à rouleaux - 1 Nettoyeur rotatif à rouleaux avec pulvérisation d'eau
Lot n°2 – Matériels d'aspiration filaire de sols textiles	- 1 Aspirateur – petite capacité - 1 Aspiro Brosseur filaire - 1 Aspirateur – eau et poussière
Lot n°3 - Matériels d'aspiration à batterie de sols textiles	- 1 Aspirateur dorsal - 1 Aspiro Brosseur à batterie - 1 Balayeuse automotrice à batterie - 1 Aspirateur balai
Lot n°4 – Matériels pour le lavage des sols à batterie	- 1 Nettoyeur à rouleaux à batterie - 1 Autolaveuse verticale compacte à batterie multidirectionnelle
Lot n°5 - Centrales vapeur	- 1 Nettoyeur vapeur Cuisine (grande capacité) - 1 Nettoyeur vapeur (petite capacité)
Lot n°6 - Auto-laveuses	- 1 Auto laveuse pour petites surfaces encombrées - 1 Auto laveuse pour moyennes surfaces - 1 Autolaveuse pour grandes surfaces

Restitution des échantillons :

Les échantillons seront restitués à compter du 15 juin 2026.

A compter de cette date, les candidats pourront prendre rendez-vous avec les interlocuteurs désignés ci-dessus pour organiser la restitution de leurs échantillons.

A l'occasion de cette restitution, aucun renseignement concernant l'avancée de la procédure ou l'analyse des offres ne pourra être communiqué aux candidats.

L'acheteur garantit une restitution des échantillons en parfait état, après une utilisation en conditions normales de fonctionnement. Dans le cas contraire, l'article détérioré sera acheté au candidat.

La restitution des échantillons, tout comme leur livraison, est à la charge des candidats. Soit les parties conviennent d'un rendez-vous sur site pour restitution en main propre, soit la collectivité retourne par transporteur les échantillons à réception du paiement des frais d'emballage et d'expédition (émission d'un titre de recette).

A compter du 30/06/2026, les échantillons non réclamés deviennent la propriété de l'acheteur.

Les échantillons du titulaire font partie de son offre technique et serviront de référence comparative avec les produits qui seront livrés au cours de l'exécution du marché.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est impératif que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère de jugement de la candidature
1. Garanties juridiques
2. Garanties économiques
3. Garanties professionnelles

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot N° 1 – Nettoyeurs rotatifs à rouleaux	
Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité des matériels (50 points)	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des échantillons fournis et des fiches techniques.</p> <p>Chaque machine fera l'objet d'une notation sur 50 points, au regard des sous-critères définis ci-après. Une moyenne des notes des différentes machines constituant le lot sera effectuée pour obtenir la note du candidat pour le critère « Qualité des matériels ».</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Qualité du lavage (Efficacité pour enlever encrassement et tâches, Qualité du lavage et récupération eau résiduelle au sol ; Puissance de lavage à l'eau / vapeur...) – 10 points
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Ergonomie (niveau sonore ; poids ; maniabilité...) – 10 points
<i>Sous-critère N°3 :</i>	Polyvalence (efficacité sur différents types de sols ; accessoires le cas échéant) – 10 points
<i>Sous-critère N°4 :</i>	Caractéristiques techniques (volume des bacs ; longueur de câble...) – 10 points
<i>Sous-critère N°5 :</i>	Durabilité (robustesse ; facilité de nettoyage et d'entretien...) – 10 points
2. Prix (30 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).</p>

3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (10 points)	<p>A partir du cadre de réponse « Méthodologie » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Interlocuteurs pour le traitement des commandes (1 point)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Service après-vente (5 points)
<i>Sous-critère N°3 :</i>	Mise en service des matériels et formation des utilisateurs (4 points)
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	<p>A partir du cadre de réponse « environnemental » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	<p>Qualité environnementale des produits (8 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de produits intégrant des matières recyclées (4 points) - La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (4 points)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Emballages et livraisons (2 points)

Lot N° 2 – Matériels d'aspiration filaire de sols textiles

Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité des matériels (50 points)	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des échantillons fournis et des fiches techniques.</p> <p>Chaque machine fera l'objet d'une notation sur 50 points, au regard des sous-critères définis ci-après. Une moyenne des notes des différentes machines constituant le lot sera effectuée pour obtenir la note du candidat pour le critère « Qualité des matériels ».</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Puissance d'aspiration / efficacité (Efficacité pour enlever poussières et débris ; qualité du filtrage...) – 10 points
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Ergonomie (niveau sonore ; poids ; maniabilité ; système d'enroulement du câble...) – 10 points
<i>Sous-critère N°3 :</i>	Polyvalence (efficacité sur différents types de sols ; accessoires le cas échéant) – 10 points
<i>Sous-critère N°4 :</i>	Caractéristiques techniques (volume du sac à poussière ; longueur de câble...) – 10 points
<i>Sous-critère N°5 :</i>	Durabilité (robustesse ; facilité de nettoyage et d'entretien) – 10 points

2. Prix (34 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).</p>
3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (6 points)	<p>A partir du cadre de réponse « Méthodologie » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Interlocuteurs pour le traitement des commandes (1 point)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Service après-vente (5 points)
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	<p>A partir du cadre de réponse « environnemental » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	<p>Qualité environnementale des produits (8 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de produits intégrant des matières recyclées (4 points) - La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (4 points)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Emballages et livraisons (2 points)

Lot N° 3 – Matériels d'aspiration à batterie de sols textiles	
Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité des matériels (50 points)	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des échantillons fournis et des fiches techniques.</p> <p>Chaque machine fera l'objet d'une notation sur 50 points, au regard des sous-critères définis ci-après. Une moyenne des notes des différentes machines constituant le lot sera effectuée pour obtenir la note du candidat pour le critère « Qualité des matériels ».</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Puissance d'aspiration / efficacité (Efficacité pour enlever poussières et débris ; qualité du filtrage...) – 10 points
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Ergonomie (niveau sonore ; poids ; maniabilité ...) – 10 points
<i>Sous-critère N°3 :</i>	Polyvalence (efficacité sur différents types de sols ; accessoires le cas échéant) – 5 points

<i>Sous-critère N°4 :</i>	Caractéristiques techniques (volume du sac à poussière ; autonomie...) – 15 points
<i>Sous-critère N°5 :</i>	Durabilité (robustesse ; facilité de nettoyage et d'entretien) – 10 points
2. Prix (34 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).</p>
3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (6 points)	<p>A partir du cadre de réponse « Méthodologie » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Interlocuteurs pour le traitement des commandes (1 point)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Service après-vente (5 points)
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	<p>A partir du cadre de réponse « environnemental » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	<p>Qualité environnementale des produits (8 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de produits intégrant des matières recyclées (4 points) - La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (4 points)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Emballages et livraisons (2 points)

Lot N°4 – Matériels pour le lavage des sols à batterie

Critère et pondération	Descriptif
<p>1. Qualité des matériels (50 points)</p>	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des échantillons fournis et des fiches techniques.</p> <p>Chaque machine fera l'objet d'une notation sur 50 points, au regard des sous-critères définis ci-après. Une moyenne des notes des différentes machines constituant le lot sera effectuée pour obtenir la note du candidat pour le critère « Qualité des matériels ».</p>
<p><i>Sous-critère N°1 :</i></p>	<p>Puissance de lavage / Qualité d'aspiration (Efficacité pour enlever encrassement et tâches, Qualité de l'aspiration à retirer l'eau résiduelle au sol...) – 10 points</p>
<p><i>Sous-critère N°2 :</i></p>	<p>Ergonomie (niveau sonore ; poids ; maniabilité...) – 10 points</p>
<p><i>Sous-critère N°3 :</i></p>	<p>Polyvalence (efficacité sur différents types de sols ; accessoires le cas échéant) – 5 points</p>
<p><i>Sous-critère N°4 :</i></p>	<p>Caractéristiques techniques (volume des bacs ; autonomie...) – 15 points</p>
<p><i>Sous-critère N°5 :</i></p>	<p>Durabilité (robustesse ; facilité de nettoyage et d'entretien...) – 10 points</p>
<p>2. Prix (30 points)</p>	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).</p>
<p>3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (10 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse « Méthodologie » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère N°1 :</i></p>	<p>Interlocuteurs pour le traitement des commandes (1 point)</p>
<p><i>Sous-critère N°2 :</i></p>	<p>Service après-vente (5 points)</p>
<p><i>Sous-critère N°3 :</i></p>	<p>Mise en service des matériels et formation des utilisateurs (4 points)</p>
<p>4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse « environnemental » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>

<i>Sous-critère N°1 :</i>	Qualité environnementale des produits (8 points) : <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de produits intégrant des matières recyclées (4 points) - La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (4 points)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Emballages et livraisons (2 points)

Lot N°5 – Centrales vapeur	
Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité des matériels (50 points)	<p>La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien...</p> <p>Elle sera appréciée au regard des échantillons fournis et des fiches techniques.</p> <p>Chaque machine fera l'objet d'une notation sur 50 points, au regard des sous-critères définis ci-après. Une moyenne des notes des différentes machines constituant le lot sera effectuée pour obtenir la note du candidat pour le critère « Qualité des matériels ».</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Qualité du lavage (Qualité du lavage vapeur sur surface grasse...) – 10 points
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Ergonomie (niveau sonore ; poids ; maniabilité...) – 10 points
<i>Sous-critère N°3 :</i>	Performance (Rapidité à atteindre la température de service ; Capacité du réservoir d'eau et autonomie en vapeur pour éviter les recharges fréquentes ; Débit de vapeur) – 10 points
<i>Sous-critère N°4 :</i>	Caractéristiques techniques (Puissance électrique (kW) et efficacité énergétique ; volume des bacs...) – 10 points
<i>Sous-critère N°5 :</i>	Durabilité (robustesse ; facilité de nettoyage et d'entretien...) – 10 points
2. Prix (30 points)	<p>Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat)</p> <p>Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).</p>
3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (10 points)	<p>A partir du cadre de réponse « Méthodologie » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Interlocuteurs pour le traitement des commandes (1 point)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Service après-vente (5 points)

<i>Sous-critère N°3 :</i>	Mise en service des matériels et formation des utilisateurs (4 points)
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	A partir du cadre de réponse « environnemental » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre. Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Qualité environnementale des produits (8 points) : <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de produits intégrant des matières recyclées (4 points) - La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (4 points)
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Emballages et livraisons (2 points)

Lot N°6 - Autolaveuses	
Critère et pondération	Descriptif
1. Qualité des matériels (50 points)	La qualité des produits sera jugée sur la base d'éléments tels que la solidité, l'ergonomie, la fonctionnalité, la maniabilité, la facilité d'entretien... Elle sera appréciée au regard des échantillons fournis et des fiches techniques. Chaque machine fera l'objet d'une notation sur 50 points, au regard des sous-critères définis ci-après. Une moyenne des notes des différentes machines constituant le lot sera effectuée pour obtenir la note du candidat pour le critère « Qualité des matériels ».
<i>Sous-critère N°1 :</i>	Puissance de lavage / Qualité d'aspiration (Efficacité pour enlever encrassement et tâches, Qualité de l'aspiration/eau résiduelle ...) – 10 points
<i>Sous-critère N°2 :</i>	Ergonomie (niveau sonore ; poids ; maniabilité...) – 10 points
<i>Sous-critère N°3 :</i>	Polyvalence (efficacité sur différents types de sols ; accessoires le cas échéant) – 10 points
<i>Sous-critère N°4 :</i>	Caractéristiques techniques (volume des bacs ; autonomie...) – 10 points
<i>Sous-critère N°5 :</i>	Durabilité (robustesse ; facilité de nettoyage et d'entretien...) – 10 points
2. Prix (30 points)	Notation prix = pondération du critère x (prix de l'offre la moins disante / prix de l'offre du candidat) Sur la base du montant total TTC du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

<p>3. Méthodologie du candidat pour la réalisation des prestations (10 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse « Méthodologie » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère N°1 :</i></p>	<p>Interlocuteurs pour le traitement des commandes (1 point)</p>
<p><i>Sous-critère N°2 :</i></p>	<p>Service après-vente (5 points)</p>
<p><i>Sous-critère N°3 :</i></p>	<p>Mise en service des matériels et formation des utilisateurs (4 points)</p>
<p>4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)</p>	<p>A partir du cadre de réponse « environnemental » complété par le candidat et remis obligatoirement avec l'offre.</p> <p>Sur la base d'une note obtenue par attribution de points tel que mentionné ci-après :</p>
<p><i>Sous-critère N°1 :</i></p>	<p>Qualité environnementale des produits (8 points) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proportion de produits intégrant des matières recyclées (4 points) - La fabrication des produits s'inscrit-elle dans une démarche d'éco-conception ? (4 points)
<p><i>Sous-critère N°2 :</i></p>	<p>Emballages et livraisons (2 points)</p>

■ **Méthode de notation :**

Sauf indication contraire dans le cadre de réponse, les méthodes de notation utilisées seront les suivantes :

➤ **Méthode de notation – Critère « Méthodologie pour la réalisation des prestations » :**

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère « Méthodologie pour la réalisation des prestations », selon le principe suivant :

Fraction de la note	Appréciation	
0 %	Non répondu	Sujet non abordé, non décrit, non traité.
20 %	Insatisfaisant	Sujet succinctement abordé, peu explicité et/ou qui répond mal au critère concerné.
40 %	Peu satisfaisant	Sujet simplement traité, sans description approfondie et/ou qui ne répond que moyennement au critère concerné.
60 %	Satisfaisant	Sujet traité, sans développement complémentaire ou approfondi et/ou qui répond partiellement au critère concerné.
80 %	Très satisfaisant	Sujet développé, explicité et/ou qui apporte un bon niveau de réponse au critère concerné.
100 %	Excellent	Sujet très développé, bien argumenté, avec réflexion approfondie et/ou qui apporte une réponse complète au critère concerné.

➤ **Méthode de notation – Critère « Qualité des matériels » :**

Il sera attribué une fraction de la note (de 0 à 100% des points) par éléments composant le critère « Qualité des matériels », suivant le principe suivant :

Fraction de la note	Appréciation	
0 %	Non répondu	La proposition ne répond pas du tout aux besoins exprimés.
20 %	Insatisfaisant	Résultat inacceptable : le produit ne répond pas du tout aux attentes, performance ou confort très faibles.
40 %	Peu satisfaisant	Résultat insuffisant : efficacité faible, utilisation peu pratique ou désagréable.
60 %	Moyen	Résultat correct sans plus : fait le travail mais présente des limites notables.
80 %	Satisfaisant	Résultat satisfaisant : répond bien aux attentes avec quelques points mineurs à améliorer.
100 %	Excellent	Résultat optimal : performance et confort d'utilisation excellents, aucune amélioration nécessaire.

➤ **Méthode de notation – Critère « Performance en matière de protection de l'environnement » :**

Pour l'appréciation des sous-critères de la performance en matière de protection de l'environnement, le barème de notation* est le suivant :

Méthode de notation utilisée*	
Note	Signification
100 %	La proposition du candidat est très satisfaisante (éléments d'appréciation détaillés).
75 %	La proposition du candidat est satisfaisante (éléments d'appréciation pertinents).
50 %	La proposition du candidat est moyennement satisfaisante (éléments d'appréciation succincts).
25 %	La proposition du candidat est insuffisante (éléments d'appréciation incomplets).
0 %	Le candidat n'apporte aucun élément de réponse.

*Ce barème s'applique dans le cas où l'appréciation n'implique pas la mise en œuvre d'une formule mathématique.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur . La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Casandra DEVEMY ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☐ Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)